

EDITO

UNE FORTE ODEUR DE POPULISME

Dans le langage quotidien, on a souvent tendance à confondre les notions de stéréotypes, préjugés et discrimination. Ginette Herman, professeure de psychologie sociale et spécialiste de la question, a mis en évidence comment les stéréotypes d'abord, les préjugés ensuite, conduisent rapidement à des attitudes discriminatoires. L'utilisation correcte de ces mots a son importance car seule la discrimination est susceptible d'être condamné par la Justice.

La législation européenne et belge en la matière s'est construite dans les années '90 et 2000. Elle a permis des avancées significatives, mais a aussi montré les limites de l'action répressive dans un tel domaine. Et elle en a beaucoup... Selon Edouard Delruelle, ancien directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, « *avec les lois antidiscriminatoires, on ne s'attaque qu'aux manifestations extérieures et individuelles du racisme. D'où l'importance de développer le volet préventif et éducatif et de promouvoir la diversité.* »

Mais tout cela est-il suffisant et efficace ? Pour lui, malgré l'extension de la législation et le développement du tissu associatif, force est de constater que le racisme et les autres formes de discrimination sont en recrudescence depuis 30 ans, période où le néolibéralisme a commencé son entreprise de démolition de l'Etat social.

Hafida Bachir, présidente de Vie Féminine, partage ce constat et met en évidence que la triple domination - patriarcat, capitalisme, racisme- se perpétue et est particulièrement cumulative pour les femmes. Triple domination dont les effets sont amplifiés par les politiques néolibérales (Voir son interview dans ce dossier).

Les industries culturelles (médias, cinéma...) jouent un rôle nocif dans la construction et la diffusion des préjugés. Comme l'explique Lahcen Ait Ahmed dans son article, l'enjeu n'est pas seulement que les groupes minoritaires soient davantage présents et « exposés » dans les médias, mais de « créer des modes alternatifs de narration par et pour les minorités ».

Le personnel politique n'est pas en reste non plus, et nombreux sont celles et ceux qui se servent des préjugés ou surfent sur la vague de la peur pour faire passer - en douce ou en force - des mesures discriminatoires et de plus en plus répressives.

Avec la propagation de discours et d'actes stigmatisants, dont les cibles sont les maillons faibles de la broyeuse économique-financière, la perspective d'une société ouverte, tolérante et solidaire nous file de plus en plus entre les doigts.

Toutes les formes de lutte contre les préjugés sont indispensables, non seulement pour protéger ceux qui en sont victimes, mais aussi pour ne pas laisser entraîner l'ensemble des citoyens dans la vague populiste. Car de bourreaux involontaires, ces derniers finiront peut-être bien par en devenir eux aussi victimes...

Monique Van Dieren

Stéréotypes, préjugés et discriminations



Les personnes du sud aiment faire la fête, les chômeurs sont des profiteurs, les femmes sont fragiles, les étrangers nous envahissent... Stéréotypes, préjugés et discriminations, ces mots abstraits recouvrent des croyances et des attitudes on ne peut plus concrètes. Ils sont au cœur des relations sociales et touchent tout le monde.

Afin de bien comprendre comment les stéréotypes, les préjugés et les discriminations s'invitent dans notre quotidien, nous exposerons la vie d'un personnage fictif dénommé Bruno.

STÉRÉOTYPE : **Ce que nous pensons savoir**

► Bruno a 23 ans et est diplômé en marketing. Comme tous les jeunes à cette âge-là, il se lance dans la frénésie du marché de l'emploi. Un jeune comme un autre à peu de choses près... Il est confiant en l'avenir et rêve d'accomplir ses 1001 projets. Bruno est d'origine polonaise, ses grands-parents ont immigré en 1930 pour offrir une vie meilleure à leurs enfants. Ils ont travaillé dans les mines. Bruno est de la troisième génération, celle qui n'a pas connu les traumatismes de l'exil. Il a poursuivi une scolarité sans embûches, une scolarité classique, rythmée par

les sorties entre amis et la découverte de nouveaux horizons. Un jeune comme un autre... A peu de choses près sauf qu'un professeur lui a fait remarquer qu'il trouverait sûrement sa place dans la construction... Ce **stéréotype** se réfère à ce que nous pensons savoir. C'est en quelque sorte une **croyance** que l'on projette sur un individu ou un groupe.

Les caractéristiques qu'on attribue à un groupe, on les applique généralement aussi aux personnes qui forment ce groupe. On leur attribue des qualités liées à la sociabilité (chaleureux, sympathique), à la moralité (honnête, franc), à la compétence (intelligent, efficace), au pouvoir (dominant, ambitieux). Selon Ginette Herman⁽¹⁾, professeur de psychologie sociale et du travail (FOPES-CIRTES) qui a étudié de près la mécanique discriminante, en les croisant, on peut identifier quatre catégories de groupes (voir encadré page suivante). Ainsi, les Italiens seraient tous

- chaleureux et tricheurs, les demandeurs d'emploi tous fainéants et les Polonais tous bons maçons.

Nous sommes tous empreints de stéréotypes. Plusieurs théories issues de la psychologie sociale expliquent leur provenance. La théorie de "l'avare cognitif", consiste à simplifier le traitement de plusieurs informations en même temps afin de gagner du temps. La théorie du "théoricien naïf", elle, considère que les stéréotypes nous servent à pallier le manque d'informations et à donner du sens à des situations inconnues. Ils ne serviraient donc pas uniquement à décrire la réalité, ils permettraient de l'expliquer. La théorie du "tacticien motivé" quant à elle, estime que l'on catégorise notre environnement en fonction de

âge... A peu de choses près sauf que les membres de son équipe de foot ont demandé à ce qu'il ne partage plus les vestiaires avec eux en raison de son homosexualité parce qu'ils avaient peur de se faire mater, ou la fois où ils ont voulu qu'il rejoigne l'équipe féminine « plus adaptée à ses capacités physiques », selon eux. Heureusement, leur entraîneur n'as pas mis leur demande à exécution. Ses compagnons de sport ont manifesté une **attitude négative à son égard** c'est-à-dire qu'ils ont eu un **préjugé** à son encontre. Les préjugés résultent de stéréotypes neutres auxquels on adjoint un jugement positif ou négatif au préalable, sans posséder de connaissances suffisantes pour évaluer la situation.

Pour nous forger notre opinion, nous situer dans la société, nous avons besoin de nous comparer à autrui. A la suite de cette comparaison, notre groupe sera soit meilleur que celui de référence, soit inférieur. L'individu intériorise cette catégorisation. C'est pourquoi ce mécanisme aura une influence sur l'estime de soi. Les membres de l'équipe de foot ont revendiqué leur supériorité par rapport à un autre groupe qu'ils identifient comme étant un groupe faible, celui des homosexuels qui seraient selon eux fragiles, sans résistance physique et qui auraient une sexualité débridée. La plupart du temps, on juge un groupe auquel on n'appartient pas. Mais on peut aussi nourrir des préjugés à l'égard du groupe auquel on appartient. Surtout quand celui-ci est un groupe dévalorisé.

DISCRIMINATION : Ce que nous faisons

► Bruno a rejoint une autre équipe de foot et a continué son chemin. Et puis, qu'importent ces épisodes désagréables, aujourd'hui, il est diplômé. A lui l'avenir et la concrétisation de ses envies. Il postule parmi la horde de candidats. Il cherche dans le marketing. Pour mettre toutes les chances de son côté, il s'inscrit dans des agences intérim. Après un parcours du combattant, ça y est ! Il décroche son premier entretien ! Plus motivé que jamais, il donnera tout pour convaincre le RH qui lui fait face. Quelques jours plus tard, c'est l'explosion de joie, c'est le grand jour, celui qu'il attendait depuis un an déjà : il est engagé. La vie suit son cours, il fait des rencontres puis LA rencontre. Il tombe nez à nez avec un collègue au cinéma, il lui présente son petit ami. Et dès cet instant, rien ne sera plus jamais comme avant au boulot. Cela commence par des regards insistants, des fous rires à peine dissimulés, des excuses à ses multiples invitations... Jusqu'au jour où son patron le convoque pour, dans un premier temps, lui demander comment il va « parce ces derniers temps, il le sent distant et pas très concentré ». Et dans un second temps, pour lui demander « d'être plus discret sur sa vie privée,

SCHÉMA : Stéréotypes et classification de groupes

1. Les groupes considérés comme peu sociables et peu compétents vont faire l'objet de **stéréotypes méprisants**. Exemple : les immigrés...
2. Les groupes considérés comme sociables mais peu compétents vont faire l'objet de **stéréotypes paternalistes**. Exemple : les personnes âgées...
3. Les groupes considérés comme compétents et de faible sociabilité vont faire l'objet de **stéréotypes envieux**. Ce sont des groupes menaçants : les riches...
4. Les groupes considérés comme compétents et sociables vont faire l'objet de **stéréotypes admiratifs**. Ce sont des groupes alliés : les associations...

Source : « Discrimination : production, effets et actions », Ginette Herman, 2013.

l'objectif que l'on poursuit, des intérêts qu'on a à défendre⁽²⁾.

Les stéréotypes sont activés ou inhibés en fonction du contexte, de la situation dans laquelle on se trouve : travailler sous stress intense ou être en position de pouvoir générerait ce type de perception. Au contraire, être en contact avec d'autres cultures diminuerait les représentations négatives à l'égard d'un individu.

PRÉJUGÉ : Ce que nous ressentons

► Bruno n'a pas pris conscience directement des conséquences que pourraient avoir ces remarques sur la perception qu'il a de lui-même. A l'université, il réussit brillamment ses examens et est très actif en dehors des cours, il fait partie notamment d'une équipe de foot comme la plupart des jeunes de son



© Equipes Populaires

*Dans le hall d'entrée de la gare du Nord à Bruxelles,
juste en face d'un groupe de Roms qui y avaient élu domicile.
Ils en ont été expulsés depuis...*

*d'éviter d'ébruiter qu'il aime les hommes, que ça pourrait heurter certains clients... Bruno ne le réalise pas encore mais il vient d'être victime de **discrimination**. Il a reçu un traitement particulier parce qu'il appartient à un groupe particulier.*

La discrimination découle des stéréotypes et des préjugés. Elle est la manifestation de ces représentations en actes. Elle produit des effets néfastes sur l'état psychologique des personnes visées qui nourrissent une image altérée d'elles-mêmes.

Il est difficile de lutter contre la discrimination parce que, tout d'abord, il est difficile d'apporter la preuve qu'on a fait l'objet d'un traitement particulier en raison de son appartenance à un groupe. Ensuite, les victimes de discriminations ont du mal à attribuer les problèmes qu'elles rencontrent à de la discrimination. Elles auraient trop l'impression de ne rien maîtriser alors que, si le problème rencontré est attribué à leur personne, à ce qu'elles ont fait, cela leur donne plus de contrôle sur ce qui leur arrive.

Pour expliquer ces mécanismes, on parle souvent de raisons sociologiques (on doit se comparer à autrui pour se situer dans la société cf p.3), de raisons liées à l'environnement (moins on sera dans un contexte multi-culturel, plus nos préjugés seront activés). Mais d'autres éléments sont également à prendre en compte : le contexte économique. En période de crise économique, l'emploi est rare, la concurrence entre les individus est donc plus importante. Cela crée de la méfiance ainsi que de la jalousie. Une autre composante n'est pas à négliger : l'influence de l'idéologie néolibérale sur nos comportements. Cette philosophie politique considère comme indésirable l'intervention de l'État dans l'économie de marché et dans la société. Elle valorise l'individualisme et la responsabilité indi-

viduelle. Autrement dit, si on ne trouve pas de travail, c'est de notre faute et pas la faute du système.

Selon Edouard Delruelle, le néolibéralisme entretient le racisme. Plus une société forme un tout, plus elle est centrée sur le collectif et pas sur les individus, moins ceux-ci auront tendance à se replier sur des identités de type nationaliste ou communautaire. L'idéologie néolibérale valorise l'hyper individualité, favorise la compétitivité des travailleurs, ce qui crée chez les gens un besoin de collectif poussé à l'extrême et constitue le terreau idéal pour que l'intérêt pour le national-populisme et le communautarisme se développe ⁽³⁾.

Nous avons vu plus haut que stéréotypes, préjugés et discriminations s'articulent. D'un stéréotype (représentation) naît un préjugé (attitude/émotion négative) qui induit des discriminations négatives (acte). Une piste intéressante pour tenter de les contrer serait de ramener dans les débats politiques de véritables enjeux sociaux basés sur l'accès de TOUS à un emploi, à un logement et à un enseignement de qualité. Et arrêter avec les élucubrations de type interculturelles (débat sur le foulard, le halal...) qui occupent toute la place aujourd'hui. C'est une perte de temps pour la démocratie.

Claudia Benedetto

1. Ginette Herman, « Discriminations : production, effets et action » in Politique HS22, octobre 2013.
2. Cours d'introduction à l'étude des représentations sociales et des stéréotypes, ULB.
3. Edouard Delruelle, « Le racisme nouveau » in Politique HS22, octobre 2013.

Les lois, nécessaires

La législation belge en matière de lutte contre la discrimination a une longueur d'avance sur de nombreux pays européens. Mais la voie juridique loin d'être suffisante dans un contexte de regain de tensions sociales et ethniques. Les pistes d'action sont multi-dimensionnelles, même s'il faut être conscient que rien n'est plus difficile que de lutter contre les préjugés qui sont à la source de la plupart des discours ou actes discriminatoires.



La discrimination est hélas un phénomène ancestral, mais les premières législations européennes ne datent que de 1957, avec la signature du Traité de Rome. Celui-ci interdit la discrimination salariale entre hommes et femmes et dans sa foulée, plusieurs directives européennes ont été adoptées dans les années '70 concernant les discriminations de genre dans l'emploi et la sécurité sociale. Les premières législations européennes concernent donc les discriminations à l'égard des femmes.

Le contexte européen et belge

Sur le plan des discriminations raciales, c'est la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1965 qui a ouvert la voie aux différentes législations nationales, dans les années 1970. En Belgique, il a fallu attendre 1981 pour obtenir la première législation contre le racisme et la xénophobie⁽¹⁾. Dans les années '90, la problématique de la discrimination suscite une attention croissante du monde associatif et universitaire, mais aussi des pouvoirs publics. "La discrimination est progressivement reconnue comme un problème public majeur. Plusieurs Etats adoptent de nouvelles législations, soit pour renforcer

les précédentes, soit pour combler un vide"⁽²⁾. En Belgique, c'est en 1993 qu'est créé le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme.

A partir de 2000, l'Union européenne a multiplié les directives⁽³⁾ qui élargissent le concept de discrimination. Celui-ci n'est désormais plus fondé uniquement sur le genre et la nationalité, mais aussi sur la race et l'origine ethnique, l'âge, le handicap, la religion et l'orientation sexuelle. Elle a aussi élargi ses champs d'application : l'emploi mais aussi la sécurité sociale, l'éducation, le logement...

Entre 2000 et 2010, les Etats européens ont transposé ces directives dans leurs législations nationales, ce qui a parfois suscité des débats houleux. Certains pays se sont contentés du strict minimum en termes d'action de la discrimination (Italie, Luxembourg, Chypre). D'autres pays (Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Pays-Bas, Pologne) ont étendu les critères de discrimination définis par l'UE. En Belgique par exemple, la liste des motifs a été étendue à la fortune, l'état de santé, l'état civil, la langue, la conviction syndicale et les caractéristiques physiques et génétiques. Ces critères s'appliquent également aux sphères de l'emploi, l'éducation, la fourniture de biens et services (dont le logement), la participation à toute activité économique,

LA LÉGISLATION BELGE

Au niveau fédéral :

- **30 juillet 1981** : loi pénale pour lutter contre le racisme et la xénophobie ;
- **25 mars 1995** : loi pénale fédérale pour lutter contre le "négationnisme" (réprime la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand) ;
- **7 mai 1999** : loi qui contient un volet civil et un volet pénal en matière de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- **10 mai 2007** : le législateur fédéral met en place trois législations cohérentes qui protègent tant au niveau civil qu'au niveau pénal contre la discrimination. Pour une transposition correcte, les Communautés et Régions doivent également légiférer en fonction de leurs compétences respectives ;
- **22 mai 2014** : loi contre le sexisme dans l'espace public.

Communautés et Régions :

Les Communautés et Régions ont également dû transposer les directives en fonc-

tion de leurs compétences respectives. Pour connaître le détail de la législation belge, voir le lexique discrimination publié par le Centre pour l'égalité des chances, mis à jour en mars 2015. www.diversite.be

Il tente de donner un aperçu pratique sans se vouloir exhaustif. Tenant compte du fait que la doctrine et jurisprudence sont en évolution constante dans ces matières, le document sera régulièrement mis à jour, par exemple en y ajoutant de la jurisprudence récente.

s mais pas suffisantes



© looking4poetry - flickr

Manifestation pour les 160 ans de l'abolition de l'esclavage à Paris en mai 2008.

LES TROIS DÉCLINAISONS DU RACISME

Sur le plan juridique, le racisme se décline en 3 phénomènes distincts¹ :

- Les discriminations proprement dites qui consistent à refuser un emploi, un logement, une école à une personne sous prétexte de sa nationalité, son origine. Elles sont toujours interdites et donc condamnables, à de très rares exceptions (ex : un rôle pour le cinéma) ;
- Les discours de haine sont des paroles, des écrits, des discours, des images diffusées plus ou moins largement qui incitent à la discrimination ou à la haine. Internet et les réseaux sociaux en sont devenus le premier vecteur de diffusion ;
- Les crimes et délits de haine recouvrent des faits graves qui touchent des personnes en particulier (harcèlement, agressions, insultes, assassinat).

Ces 3 phénomènes sont différents dans les faits et dans leurs conséquences et sont donc traités de manière différente par la Justice. Mais dans tous les cas, il s'agit d'actes discriminatoires, donc punissables par la loi.

1 Source : Edouard Delruelle, Le racisme nouveau, Revue Politique HS 22, octobre 2013.

sociale, culturelle ou politique accessible au public.

Si cet élargissement du concept est considéré comme positif en Belgique, ces divergences selon les pays ne sont pas sans incidence sur la cohérence d'ensemble du système de défense des droits de l'homme. Dans de nombreux cas, une personne discriminée ne bénéficiera pas de la même protection selon le pays où les faits se sont produits ou le motif à l'origine de la discrimination⁽⁴⁾.

A l'heure de la mobilité grandissante au sein de l'UE et en particulier des jeunes, cela rend la connaissance et la compréhension des législations très compliquées, ce qui fragilise encore davantage les personnes sujettes à discrimination.

C'est quoi une politique antidiscriminatoire ?

Les politiques antidiscriminatoires visent les différentes formes d'action publique tendant à lutter contre la discrimination, et ce de deux manières.

D'une part en formulant (et en appliquant) des lois interdisant et punissant les actes discriminatoires, le but de la législation étant de mettre fin à des pratiques discriminatoires bien identifiables et attribuables à un individu ou un groupe d'individus. Il existe aussi des formes de discrimination indirecte lorsqu'une action ou une norme apparemment neutre discrimine de facto un groupe de personnes. Par exemple, refuser l'accès d'un malvoyant avec son chien sous prétexte que les chiens ne sont pas admis. L'autre forme de politique antidiscriminatoire est la mise en place des mesures volontaires ou contraignantes pour favoriser l'accès des groupes discriminés à l'emploi, la formation, le logement... C'est ce qu'on appelle généralement la **discrimination positive**, qui tient compte du contexte sociologique et qui vise à atténuer les handicaps structurels subis par certaines catégories de la population. Les politiques de discrimination positive visent principalement l'emploi et l'enseignement.

Les limites des lois antidiscrimination

Pour Alexandre Tandé⁽⁵⁾, en permettant un traitement judiciaire d'injustices touchant à la fois le matériel [l'accès à l'emploi, au logement...] et le symbolique [être humilié, se sentir exclu], la notion de discrimination

constitue une véritable avancée.

L'auteur met cependant en évidence certaines limites, notamment celle qui sous-tend que la lutte contre les discriminations est une logique de "cas par cas", ce qui signifie que l'on minimise un phénomène sociétal de grande ampleur. D'autant que les poursuites judiciaires sont longues et les sanctions assez rares, ce qui laisse quand même un arrière-goût d'impunité face à un problème important.

La deuxième limite, selon A. Tandé, c'est que la pénalisation de la discrimination "ne permet pas de saisir, ni a fortiori de réduire les dynamiques inégalitaires plus globales, ni de contrer certaines injustices d'ordre symbolique. Ainsi, le dénigrement médiatique de certaines populations ne relève pas au sens strict de la discrimination".

J. Vrieling⁽⁶⁾ souligne lui aussi les limites de l'efficacité des recours en justice comme instruments de lutte contre la discrimination : "Le droit produit rarement (voire jamais) l'effet exact qu'il est censé produire. Et le droit antidiscriminatoire ne fait pas exception à cette règle".

Si les lois antidiscriminatoires étaient totalement efficaces et imparables, nous ne verrions pas se développer dans les médias et sur les réseaux sociaux, mais aussi dans la bouche du personnel politique, des discours encourageant au rejet, voire à la haine de certaines catégories de population.

Effets collatéraux

Parmi les effets collatéraux des lois antidiscriminatoires, J. Vrieling pointe tout d'abord le phénomène de déplacement de la discrimination. En matière d'emploi par exemple, malgré l'interdiction de mentionner des caractéristiques discriminatoires dans les offres d'emploi ou dans les règlements de travail, les employeurs deviennent de plus en plus habiles pour masquer leurs pratiques discriminatoires. Plus sournois encore : certaines procédures de non-discrimination au sein des entreprises peuvent en réalité servir à échapper aux contrôles juridiques ou à se draper dans un discours moralisateur et égalitariste qui les empêche de voir qu'elles pratiquent la discrimination. Toujours selon J. Vrieling, "un discours de non-discrimination très moralisateur peut donc avoir pour effet de masquer plutôt que de contrer la discrimination car il rend le problème invouable - personne n'est raciste ou sexiste dès lors que cela est considéré comme le mal absolu -, tout en laissant les structures d'inégalités existantes."



L'auteur pointe ensuite un autre écueil provenant de la victime elle-même, qui ne souhaite pas porter plainte pour de multiples (et légitimes) raisons : rejet du statut de victime, méconnaissance du droit, méfiance à l'égard des institutions, coût de

la justice, crainte de représailles.

“Ces craintes sont justifiées car souvent, les plaignants sont perçus de manière négative, même lorsque la plainte est fondée (Major et Kaiser, 2005). Et de manière générale, la possibilité de représailles de la part de l'auteur est souvent considérée comme comportant un risque plus important que le fait d'ignorer le problème (Swim et Hyers, 1999)”.

Bien qu'ayant des limites, les législations antidiscriminatoires peuvent cependant donner aux individus la conscience d'être protégés et réaffirme à l'ensemble de la société le respect de l'individu et de la justice. Par exemple, selon une étude de Baron et Helbe (2013), elles ont eu un effet positif sur la manière dont les gays et lesbiennes sont traités sur le marché du travail.

Mais adopter de nouvelles lois ne suffit pas à changer la réalité sociale. Même si les autorités contrôlent le respect des lois, même si les juges punissent les actes discriminatoires, et même si les associations de lutte contre les discriminations avaient les moyens financiers et l'expertise nécessaire pour défendre les victimes, force est de constater que tout concourt à la recrudescence du racisme et de la discrimination depuis 30 ans. Comment l'expliquer ?

Selon Edouard Delruelle, ancien directeur du Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme⁽⁷⁾, “les concepts de non-discrimination et d'égalité de traitement sont apparus dans les années '80, au moment où le néolibéralisme décrète l'Etat social obsolète et entame la mise au pas du mouvement ouvrier. Sur le plan idéologique, on est passé comme le dit le sociologue François Dubet, du modèle “d'égalité des places” dominant durant les trente glorieuses (réduction des écarts sociaux et sécurisation des moins favorisés) à “l'égalité des chances” qui, lui, accepte le principe de compétition pour les meilleures places mais prônent également la diversité”.

Promouvoir la diversité

Quelles alternatives face au constat de l'effet nécessaire mais insuffisant des législations antidiscriminatoires ? Comme nous l'avons évoqué plus haut, la première piste est celle de la discrimination positive, c'est-à-dire l'action collective rassemblant des personnes qui subissent une même discrimination. Mais selon Ginette Herman⁽⁸⁾, le coût psychologique associé à de telles

démarches est assez lourd (refus d'être montré du doigt ou stigmatisé), ce qui freine leur développement.

Ginette Herman présente trois autres pistes possibles, avec des résultats variables.

Les **actions éducatives** et de promotion des droits de l'homme (conférences, exposés, cours) sont très nombreuses, que ce soit à l'initiative des pouvoirs publics ou du tissu associatif. Les résultats sont cependant décevants. L'éviction pure et simple des préjugés et stéréotypes n'est pas évidente et les solutions proposées paraissent souvent irréalistes ou simplistes.

Le **choix du multiculturalisme**, en opposition à l'assimilationnisme (qui gomme, voire nie les différences) semble donner de meilleurs résultats en matière de lutte contre les discriminations. Dans le monde scolaire par exemple, on constate une meilleure réussite des enfants de groupes minoritaires lorsqu'on prend en compte, ne fût-ce que partiellement, leur culture d'origine.

Mais la voie la plus efficace est sans doute celle du **contact intergroupe**, qui fait coexister et interagir des personnes appartenant à des ensembles différents, que ce soit à l'école, au travail, dans le sport... Le simple contact est déjà un premier pas, mais les effets sont démultipliés s'il s'inscrit dans la durée, s'il est encouragé par la hiérarchie. Cette voie plaide donc en faveur de toutes formes possibles de mixité dans la vie sociale.

En matière de discrimination comme dans tous les domaines de la vie sociale, les solutions clé-sur-porte n'existent pas et toutes les voies juridiques (aspect répressif) et humaines (aspect pédagogique ou préventif) sont à explorer pour en augmenter leur impact.

Monique Van Dieren

1 Loi du 30/07/81, visant à réprimer des actes inspirés par le racisme et la xénophobie.

2 Politiques antidiscriminatoires, Sous la direction de Julie Ringelhem, Ginette Herman et Andrea Rea, Ed. De Boeck, 2015, p. 6.

3 Directive 2000/43/CE du Conseil du 29/6/2000, Directive 2000/78/CE du Conseil du 27/11/2000, Directive 2002/73/CE du parlement et du Conseil du 23/9/2002, Directive 2004/113/CE du Conseil du 13/12/2004

4 Politiques antidiscriminatoires, op cit, p. 73-74.

5 Alexandre Tandé, Redistribuer et/ou reconnaître, Revue Politique HS 22, octobre 2013.

6 Politiques antidiscriminatoires, op cit, p. 10.

7 E. Delruelle, le racisme nouveau, revue Politique HS 22, octobre 2013.

8 Ginette Herman, Discriminations : Production, effets et actions, Revue Politique HS 22, octobre 2013 p. 52.

Les préjugés font partie du discours qui accompagne les systèmes de domination à l'œuvre dans nos sociétés. C'est clairement l'avis d'Hafida Bachir, Présidente de Vie Féminine. Le mouvement féministe a analysé et conteste les mécanismes en action. Patriarcat, capitalisme, racisme : autant de dominations qui diffusent et s'alimentent de préjugés et stéréotypes et in fine organisent la discrimination.



© Equipes Populaires

Les schémas de pensée impactent les politiques publiques !

■ **Femmes et préjugés. C'est presque synonyme... Pouvez-vous nous emmener dans un petit tour des préjugés dont les femmes sont l'objet... ?**

□ Il y a toute une série de pratiques, de comportements et de politiques publiques, qui perpétuent les préjugés à l'égard des femmes. A Vie Féminine, on a mené en 2005-2006 une campagne « Sexisme : stop aux préjugés ! ». Notre objectif c'était de les dénoncer mais surtout de contester leur banalisation. On a analysé différents domaines : les milieux professionnels, syndical, politique, familial, scolaire... Et on a essayé de voir comment cela se joue. Avec chaque fois l'objectif d'imaginer comment sortir de la banalisation et comment s'attaquer à ces attitudes, souvent fort diluées mais bien réelles.

■ **Quelles attitudes ?**

□ Par exemple, dans la manière dont on éduque ses enfants. La socialisation fait qu'on va éduquer de manière différente les filles et les garçons. Dans le milieu professionnel, au-delà des inégalités salariales, on constate des attitudes, souvent peu réfléchies, ou des jugements qui sont portés sur les femmes. Ça a des conséquences sur les rôles qu'on leur confie, sur le regard qui est posé sur elles. Le fait qu'on va les juger en fonction de leur vie privée par exemple, ou en fonction d'une maternité ou non, etc. Des choses qui ne sont pas nécessairement perçues a priori comme du sexisme mais qui y contribuent. Notre campagne était une manière de déconstruire, de mettre des mots pour pouvoir réagir individuellement et collectivement. ➤

➤ ■ **Cela veut dire qu'on fait de la possibilité d'une maternité, un préjugé qui a des répercussions sur la vie professionnelle des femmes ?**

□ Oui clairement, et cela peut même arriver très tôt. Au moment où on va l'engager déjà. Aujourd'hui, on ne va plus oser poser explicitement la question « *comptez-vous avoir des enfants ou pas ?* », mais on va essayer par différentes manières d'en savoir plus... Et quand la maternité est là, cela pose problème. La campagne sur le sexisme nous a permis d'entendre des femmes qui ont été licenciées suite à leur maternité. Elle a aussi permis, pour les femmes concernées, de réaliser qu'elles avaient vécu des choses qui n'étaient pas normales. C'est important parce que fréquemment, les femmes elles-mêmes banalisent ces situations et ces préjugés sexistes. Il faut dire que la socialisation, depuis l'enfance, apprend aux femmes que la maternité va faire partie de leur identité. Et en intégrant cela, on intègre aussi des discriminations. Elles vont intégrer qu'il est normal de devoir réduire son temps de travail, normal que ce soient les femmes qui s'occupent un peu plus du bébé parce que ce sont elles qui ont mis l'enfant au monde... Toute cette dynamique va légitimer la complémentarité des sexes, qui est aussi une forme de préjugés... Car derrière l'idée de complémentarité se cache la justification d'inégalités... Ce discours est encore très courant : on est complémentaires, on est différents et c'est finalement normal... Eh bien non ! Ce discours sur la complémentarité ou sur la différence ne doit pas nous faire accepter des inégalités, et encore moins des discriminations !

■ **Quelles discriminations ?**

□ Le discours qui fait dire aux femmes « *quand je suis mère, je me retire du marché de l'emploi, ou je réduis mon temps de travail, je m'occupe de mes enfants, etc.* », fait en sorte que cela appauvrit les femmes. En bout de course, quand on retrace leur parcours professionnel, la précarité est au rendez-vous. Souvent cette précarité est déjà présente au cœur de leur vie profes-

sionnelle, même si elle est parfois invisible soit parce qu'on est dans un couple où il y a un autre revenu, soit parce que d'autres éléments font qu'on ne va pas la voir. Mais s'il y a divorce ou un autre accroc de vie, la précarité va se transformer en pauvreté. Et de toute manière, en bout de course, on voit bien ce que cela donne en termes de pension... C'est ce qui nous fait dire que la manière dont on est socialisé impacte y compris des orientations professionnelles et des orientations politiques. Ce n'est pas anodin.

■ **On intègre donc les préjugés à un point tel, qu'on en vient à les reproduire... ?**

□ Oui, et fort heureusement, il y a l'éducation permanente pour pouvoir déconstruire ça ! Mais attention, la responsabilité n'est pas à renvoyer aux femmes, loin de là ! C'est compréhensible qu'elles agissent comme cela, puisque le discours dominant est celui-là. La société continue à profiter de l'apport des femmes : elles pallient au manque de places d'accueil de la petite enfance, elles pallient à la prise en charge des personnes dépendantes, etc. Ça ne va pas de soi de déconstruire ces discours avec les femmes parce que partout on continue à le diffuser. Les médias, par exemple, continuent à véhiculer une image stéréotypée. Dans les politiques publiques d'austérité, ce n'est pas pour rien que les femmes

soient plus impactées : c'est parce qu'il y a ce schéma-là ! « *Le salaire des femmes est un salaire d'appoint* », ou « *ça leur fera quand même du bien de rester à la maison pour s'occuper des enfants* ». Ce schéma est omniprésent et est véhiculé par des politiques publiques.

■ **On dit souvent que les préjugés permettent d'asseoir certaines politiques. On le constate en matière de chômage par exemple. Sur quelles législations avez-vous l'impression que ces logiques sont à l'œuvre en matière d'enjeux féminins ?**

□ Sur les politiques socio-économiques dans leur ensemble ! Pas seulement les politiques d'emploi



© Equipes Populaires



mais aussi celles qui gravitent autour : la sécurité sociale, la prise en charge des soins aux autres, les places d'accueil, tout ce qui permet aux femmes d'avoir une autonomie économique. Tous ces domaines sont imprégnés de manière flagrante par le sexisme ambiant. C'est le cas des politiques de temps partiel menées depuis 30 ans : on fait d'abord miroiter aux femmes que leurs droits vont être préservés. On les cantonne dans du temps partiel en leur garantissant un complément chômage. Puis on détricote : on le conditionne ou l'enlève...

Les politiques socio-économiques sont en permanence traversées par des mesures qui sont sexistes. Soit de la discrimination directe, soit indirecte. Les femmes deviennent une variable d'ajustement ou même de négociation. La création du statut de cohabitant dans les années 80 a clairement compensé le maintien du droit au chômage à durée indéterminée. Et qui négocie autour de la table ? Ce sont des mecs... Avec un schéma de pensée qui privilégie les travailleurs sur les travailleuses. On va, au cours de l'histoire, sacrifier les femmes. A l'époque, 80% des personnes concernées étaient des femmes. Aujourd'hui il y en a un peu moins. Ça inquiète donc un peu plus le monde politique...

Aujourd'hui, la discussion sur la table au comité de gestion de l'ONEm porte sur ce complément chômage : l'Allocation de Garantie de Revenus. Le gouvernement veut la raboter de moitié. Pourquoi est-ce cette mesure-là qui arrive ? Pas besoin de recherche sociologique pour montrer que 70% seront des femmes.

S'il y a les politiques qu'on rabote de manière sexiste, il y a aussi des politiques qu'on ne développe pas. L'augmentation de places d'accueil pour les enfants, ce n'est pas une priorité. On se limite aux contraintes européennes qui y obligent. On demande aux femmes au chômage de prouver qu'elles cherchent du boulot, on leur demande d'accepter n'importe quel emploi, mais à côté on ne se soucie pas de savoir comment elles vont faire avec leurs enfants, comment elles vont se déplacer, ou s'organiser pour tout concilier. Il n'y a pas de réflexion sur les rôles qui aujourd'hui sont encore assumés par les femmes. Les politiques sont linéaires.

Pour moi, il y a vraiment une continuité, de la socialisation initiale et de la manière dont les femmes elles-mêmes se situent très tôt depuis l'enfance, jusqu'à la dimension politique des choses. Il y a une logique qui

est vraiment imprégnée par un système de domination.

■ Vie Féminine a développé une analyse qui repose sur une triple domination. En fait, trois dominations qui s'additionnent. Pouvez-vous expliquer ?

□ Elles peuvent s'additionner mais il faut aussi voir ce que chacune d'elle produit en propre. La première domination, c'est le **patriarcat** : un système qui tolère la domination des hommes sur les femmes. C'est sans doute un peu cru de parler de la sorte, mais c'est bien de cela dont il s'agit. Et les choix politiques montrent bien qui est privilégié dans le système... La seconde, c'est le **capitalisme**. La lutte contre les inégalités économiques a toujours fait partie de notre projet. Mais on l'a revisitée, en plaçant le focus sur femmes et pauvreté. Cela permet de voir ce que donne l'addition de ces deux dominations et les situations que cela provoque. En plus d'accumuler les éléments liés au fait qu'elles sont femmes - prise en charge des enfants, rôles familiaux, etc. - si elles subissent une situation économique déplorable (emplois précaires...), elles vont être d'autant plus mises à mal. Le troisième système sur lequel on travaille, c'est le **racisme**.

Les mécanismes sont communs aux trois systèmes : c'est toujours une catégorie de personnes qui domine une autre. Et quand on est femme, immigrée et pauvre, le cumul des situations est particulièrement accablant.

C'est fondamental pour nous d'appréhender cette triple réalité. Parce que les femmes ne se définissent pas seulement comme femmes ! Elles se définissent avec de multiples identités. Comme mères, comme ayant certaines convictions, comme travailleuses... Tenir compte de toutes ces identités est indispensable pour développer un féminisme qui soit inclusif. Cette approche a fait évoluer non seulement nos pratiques, mais aussi notre projet social et politique. Nous avons aussi revisité l'éducation permanente avec ce regard. On a mis au point une méthodologie qui permet de garder les fondamentaux de l'éducation permanente tout en y intégrant ceux du féminisme et des trois systèmes de domination.

Parmi nos objectifs, il y a la déconstruction des sté-



© 2013 Novella De Giorgi

➤ réotypes bien sûr. En s'attaquant aux discours et aux normes sexistes, racistes, capitalistes. Par le non-jugement, la solidarité entre les femmes. Nous voulons travailler à la non-division des femmes. Parce qu'on sait qui profite des divisions...

■ **Précisément, quelle est la place des préjugés dans ces systèmes de domination ?**

□ Il y a un discours qui est intrinsèquement lié aux systèmes de domination. A partir du moment où on prône la domination d'un sexe sur l'autre, par exemple, automatiquement il y a un discours qui va avec. C'est à la fois une conséquence et une réalité qui renforce le système.

Le discours propre au patriarcat est biologique, psychologisant, centré sur la différence des sexes, sur la nécessité sociale de la reproduction. Si on n'est pas mère, on n'a pas de statut. Cette idée passe implicitement avec des messages du type « *c'est quand que tu comptes avoir des enfants ?* ». Ce sont des formes d'injonction données aux femmes, en permanence. Le préjugé « *une femme sans enfant n'est pas une vraie femme* » est présent.

Le discours sur la complémentarité des sexes perpétue le schéma traditionnel de la famille. On voit bien que les autres modèles familiaux sont venus bousculer ce discours et ses évidences. Mais les allusions, les petites réactions, les messages implicites sont légion à l'encontre des autres modèles. Car dans ce modèle de la complémentarité, la femme est là avec ses enfants, s'en occupe et l'homme est là pour soutenir et travailler...

Tout le discours néolibéral sur le soutien de ceux qui travaillent, qui se lèvent tôt, sur les chômeurs, ... est en train d'être banalisé aujourd'hui. On va souvent le dire de manière indirecte, pas trop crue, mais on va véhiculer ces préjugés sur ces catégories dominées quand même...

■ **Et donc, dans la perception ou l'inconscient collectif, prendre des mesures qui vont toucher ces personnes-là, c'est peut-être un peu moins grave... ?**

□ C'est moins grave. Et à l'inverse, on ne va jamais prendre des mesures qui ciblent les dominants ! L'accord de gouvernement fédéral montre bien qu'on ne porte pas l'effort sur ceux qui possèdent. C'est une autre caractéristique des systèmes de domination : il y a des privilèges en jeu. Sur la question du racisme par exemple, ne pas être « racisé » octroie des privilèges : la manière dont on est regardé, accueilli dans une administration, entendu ou non quand on dit quelque chose, contrôlé ou non dans la rue, tout cela ce sont des privilèges ! Cela nous vient du colonialisme, de l'esclavage, c'est secouant de voir que ces phénomènes du passé continuent à imprégner des attitudes et des manières de voir les choses ! Un étranger ici est appelé immigré, un européen dans le Sud s'appellera un « expatrié » ! Les mots qu'on utilise contribuent à tout cela.

■ **La culture a un rôle de reproduction de tout cela. Mais elle est aussi un moyen de renverser les choses, non ?**

□ Tout à fait. L'éducation permanente est fondamentale dans le travail culturel à faire. Parce qu'elle permet la prise de conscience. Mais il y a un piège dans lequel il ne faut pas tomber. Essayer de limiter les dégâts en privilégiant le côté convivial, le vivre ensemble, c'est insuffisant. Même si c'est fondamental évidemment. Il faut aussi une lecture politique des choses, c'est-à-dire avoir un cadre qui éclaire les situations dans lesquelles sont les gens et de pouvoir les reconnaître dans ces dominations, pouvoir politiser les rapports entre les personnes. Sinon on lisse les problèmes. Ce n'est pas parce que tout le monde s'entend que l'on aura solutionné les rapports de domination !

Propos recueillis par Jean-Michel Charlier

L'ère de la “stigmédiatisation”

Quel rôle jouent les industries culturelles (médias, cinéma...) dans la construction et la diffusion des stéréotypes et préjugés concernant les minorités politiques et en particulier les classes populaires, les femmes et les groupes ethniques ⁽¹⁾ ?

Nous proposerons une lecture de cette question à travers un processus général commun et nous présenterons ensuite quelques exemples emblématiques du traitement discriminatoire dont ces catégories font l'objet. Nous ne pourrions bien entendu pas couvrir tous les aspects d'une question, qui est d'autant plus complexe que la prolifération des nouvelles technologies de la communication (internet, smartphones, etc.) renouvellent tous les jours un peu plus les formes de consommations et de constructions culturelles.

DEUX PORTES D'ENTRÉE

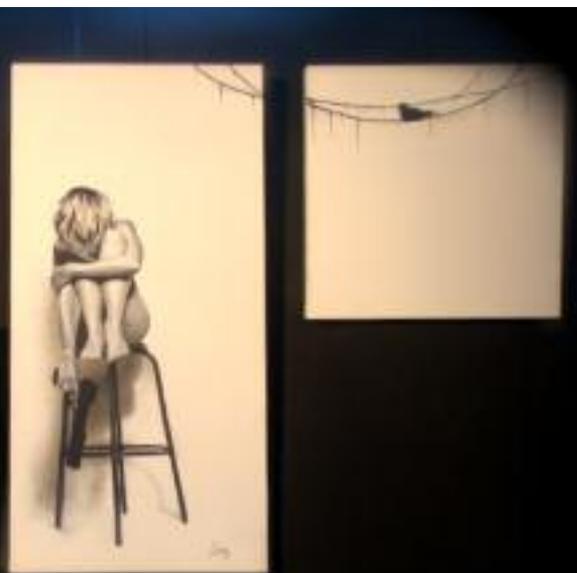
Il y a au moins deux façons d'aborder le lien qui unit les productions culturelles et les minorités politiques, c'est-à-dire les groupes sociaux ayant un moindre accès aux différentes sources de pouvoir. **La première s'intéresse aux goûts et consommations culturelles des différents groupes sociaux**, le type de musique qu'écoutent les personnes issues des différentes classes sociales (par exemple : rap, chanson populaire, classique, etc.) ; le programme télévisé préféré (ex : TF1, RTL ou Arte) ; les lectures (magazines, romans à l'eau de rose, journal économique ou journal régional) ; la fréquentation des institutions culturelles (cinéma, musée, théâtre, opéra, etc.), etc.

Initiée par le sociologue Pierre Bourdieu ⁽²⁾, les recherches qui prennent cette direction mettent régulièrement en évidence le fait que les groupes sociaux dominés consomment **des objets culturels moins « légitimes »** – c'est-à-dire des objets possédant une moindre valeur sociale et symbolique que les goûts et les consommations des groupes dominants ⁽³⁾. L'hypothèse n'est pas sans rapport avec l'affirmation déjà ancienne de Karl MARX : « *Les pensées de la classe dominante sont aussi les pensées dominantes de chaque époque (...). La classe qui dispose des moyens de la production matérielle dispose du même coup des moyens de la production intellectuelle* ». Cette manière d'aborder la question des discriminations dans les produits culturels permet de questionner l'origine de nos goûts ; la hiérarchisation de ceux-ci et leurs influences sur notre vie sociale. La deuxième porte d'entrée accorde quant à elle une attention **à la représentation des groupes sociaux minoritaires dans les productions culturelles** (ou les médias). C'est ainsi qu'on peut aborder la question de la participation des industries culturelles à la transmission et au probable renforcement des stéréotypes des groupes dominés.

SAVOIR ET POUVOIR DISCRIMINER

« *Le cinéma et la télévision associent l'Arabe soit à la débauche, soit à une malhonnêteté sanguinaire. (...) On imagine les Arabes, par exemple, comme montés sur des chameaux, terroristes, comme des débauchés au nez crochu et vénaux dont la richesse imméritée est un affront pour la vraie civilisation ⁽⁴⁾* ». Cette citation est tirée d'*Orientalisme* ⁽⁵⁾, un ouvrage d'Edward Said, publié en 1978 et dans lequel son auteur analyse le processus ayant favorisé la **création de l'oriental** (l'arabo-musulman).

Selon Edward Said, la représentation de l'oriental est une construction historiquement et géographiquement située. Elle se constitue à la fin du 18^{ème} siècle via les deux principaux empires coloniaux (et post-coloniaux) : la Grande-Bretagne et la France. Une diversité d'acteurs - des autorités administratives, des militaires, des chercheurs (historiens, anthropologues, philologues) et certains artistes (écrivains ou poètes) - vont produire une multiplicité de représentations (des descriptions, des recherches, des études, des recensements, des romans, etc.) des populations vivant dans les territoires colonisés. Ces représentations, qui s'appuient sur la



Liliwenn, "Empreintes Urbaines", SOS Racisme, Paris, Mai 2011 - © Marie Aschehoug-Clauteaux- Flickr

- domination coloniale, permettent également de la conforter et de la justifier. Elles renforcent l'occidental dans son sentiment de supériorité sur les groupes colonisés.

L'action descriptive (**SAVOIR**) et la relation de domination (**POUVOIR**) s'articulent et se renforcent : il s'agit d'imposer **son point de vue de l'autre** et par là d'imposer **son point de vue à l'autre**.

Cette analyse permet d'inscrire la production/reproduction de l'image des minorités politiques dans une même dynamique commune.

« ...EN BAS DE L’AFFICHE »

L'attention critique accordée par le(s) mouvement(s) féministe(s) à la question de l'image de la femme dans les produits culturels est également très ancienne. Nous allons d'ailleurs voir que cette attention doit porter sur la surreprésentation mais également sur l'invisibilisation.

Pour aborder cette question spécifique, voici quelques exemples récents de constructions médiatiques⁽⁶⁾ méritant toutes d'être déconstruites :

Situation 1 : Commençons par l'industrie musicale : le collectif *Les Femmes S'en Mêlent* a mis en évidence la très faible proportion d'artistes féminines programmées dans les festivals musicaux de cet été (des Ardentes à Liège au Coachella de Los Angeles). Comment ? En retirant des affiches le nom de tous les groupes composés d'hommes et artistes masculins : le résultat est spectaculaire⁽⁷⁾ !

Situation 2 : La récente sortie (29 avril 2015) sur les grands écrans français du film « Nos femmes » est un autre exemple de **médiatisation misogyne**. Cette « comédie » truffée de stars (masculines) raconte le meurtre d'une femme par son concubin et le soutien que lui apportent ses deux meilleurs amis pour couvrir ce meurtre.

Ce scénario suscite naturellement l'indignation car : « *Franchement, qui n'a pas envie de se marrer un peu au détriment des 216 000 femmes qui se déclarent chaque année victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire ? Qui n'a pas envie de se faire du fric sur le dos des 129 femmes tuées sous les coups de leurs conjoints en 2013 ?* »⁽⁸⁾. Selon Vie Féminine, la violence masculine constitue en Belgique *la première cause de mortalité des femmes de 15 à 44 ans, avant le cancer et les accidents de la route*.

L'histoire du cinéma ne se résume heureusement pas à la mise en scène répétée en boucle d'hommes assassinant des femmes. Mais d'autres moyens plus « subtils » existent pour faire disparaître le corps des

femmes, des moyens que l'industrie cinématographique sait utiliser. Si vous prenez, par exemple, la peine de rechercher l'affiche des **six premiers films français de l'histoire au box-office**⁽⁹⁾, vous serez probablement surpris de constater que ces affiches n'affichent... que des hommes : de *Don Camillo* aux *Visiteurs* en passant par *La Grande Vadrouille*, *Les Chtis* ou *Intouchables*, toutes ces affiches excluent les actrices.

Ceci est d'autant plus étonnant que les femmes sont par ailleurs omniprésentes sur les espaces publicitaires. Ce faux paradoxe peut s'expliquer comme suit : lorsque les femmes sont offertes en nombre au regard, elles le sont en tant qu'anonymes passives et objets ou supports (plus ou moins érotisés) d'une marchandise à consommer. Lorsqu'elles sont effacées, c'est en tant que sujet actif (actrice, artiste, personnage singulier)⁽¹⁰⁾.

Cette prédominance de la représentation d'un féminin **objet passif et regardé** est à mettre en comparaison avec la position du masculin **actif et qui regarde** : la distribution du regard dans les représentations culturelles (le féminin est regardé et le masculin regarde) a été théorisée par Laura Mulvey selon qui ce « *regard omniprésent [masculin]... est aussi jugement et auquel on ne peut pas échapper.* »⁽¹¹⁾.

Ce regard masculin est particulièrement présent dans la première industrie culturelle du monde : **le jeu vidéo**.

Situation 3 : La bloggeuse et critique féministe Anita Sarkeesian a récemment produit des vidéos analysant avec précision cette dimension machiste du jeu vidéo⁽¹²⁾. Elle dénonce la représentation et le rôle des personnages féminins dessinés dans le seul objectif de « *titiller le joueur masculin* » : les mensurations (pensez à Lara Croft), l'habillement, les positions lascives ou plaintives, les filles en détresse ou offertes en récompense aux joueurs, etc. Autant de paramètres imaginés en amont par une communauté (les développeurs) essentiellement masculine et offerts ensuite aux yeux de joueurs essentiellement masculins.

REPRÉSENTATION, RÉCEPTION ET ALTERNATIVES

Ces violences doivent continuer à être dénoncées et combattues mais elles ne doivent pas nous faire perdre de vue le désintéressement, la capacité de distanciation ironique ou de détournement des publics devant les représentations stéréotypées des industries culturelles⁽¹³⁾. Certains auteurs vont même jusqu'à noter d'étranges contre-effets émancipateurs en distinguant le **temps de la production et présentation, du temps de la réception (décodage) et réappro-**



© Equipes Populaires

priation⁽¹⁴⁾.

A cette résistance « individuelle » des acteurs face aux industries culturelles, il faut ajouter les nombreuses expériences collectives critiques⁽¹⁵⁾ : qui proposent de nouvelles représentations des catégories dominées ; qui décryptent le fonctionnement des médias dominants et présentent au final une réalité sociale très différente, qui relayent et analysent des faits invisibles ou méprisés par les médias mainstream (c'est-à-dire qui relayent le courant d'opinion dominant).

Ces projets rejettent très souvent un financement par la publicité (qui est au cœur des médias dominants) et la dépendance ou connivence avec les lieux de pouvoirs⁽¹⁶⁾.

En conclusion, les descriptions stéréotypées, dévalorisantes et violentes doivent être contredites et contrefaites. Mais le processus émancipateur ne doit pas se réduire à une meilleure représentation des corps, des cultures et des volontés des groupes dominés par les médias dominants. Tant que le système de triple domination (patriarcat, capitalisme et racisme) se perpétue, nous avons très peu de chance que les médias ne soient pas discriminants.

Nous n'avons donc pas à offrir de nouveaux visages à un même modèle dominant - plus de noir(e)s, de femmes ou de femmes arabes à Koh-Lanta ou au JT⁽¹⁷⁾. Face au système de l'infotainment⁽¹⁸⁾ qui présente des « corps sans nom, des corps incapables de nous renvoyer le regard que nous leur adressons, des corps qui sont objet de parole sans avoir eux-mêmes la parole⁽¹⁹⁾ », l'action doit avant toute chose viser « la création de modes alternatifs de narration⁽²⁰⁾ » par et pour les minorités.

Lahcen Ait Ahmed, CIEP-MOC

1 D'autres groupes sont invisibilisés ou objets de représentations défavorables dans les médias (personnes handicapées, les personnes obèses ou minorités sexuelles). Nous nous concentrons ici sur les trois catégories qui renvoient directement aux trois principales formes de dominations : capitaliste, patriarcale et raciste.

2 (cf. La distinction, critique sociale du jugement).

3 Maud Van Campenhoudt, Michel Guérin *Les pratiques et consommations et goûts culturels sont-ils liés au genre et à l'origine sociale ?*, Cahiers du CIEP n°17.

4 « Comment Hollywood vilipende les Arabes » : <https://www.youtube.com/watch?v=aKD3CnPJNOE>

5 Saïd, E., *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, éditions du Seuil, collection « La Couleur des idées », 1978.

6 Toutes les situations ont été relayées de façon critique par la presse alternative entre le mois d'avril et la mi-mai 2015.

7 <http://www.lesinrocks.com/2015/04/buzzodrome/et-si-on-supprimait-les-artistes-masculins-des-affiches-des-festivals-de-musique/>

8 <http://www.poisetcapitons.fr/nos-femmes-la-grosse-poilade-sur-les-violences-conjugales/>

9 Le nombre de places vendues.

10 Le collectif *La Barbe* dénonce régulièrement cette « absence ou sous-représentation des femmes » et notamment à Cannes où « les femmes montrent leurs bobines, les hommes, leurs films ». Un texte qui dénonce le fait que les vingt-deux films de la sélection officielle du 65^e festival de Cannes ont été réalisés par vingt-deux hommes.

11 <http://cafaitgenre.org/2013/07/15/le-male-gaze-regard-masculin/>

12 https://www.youtube.com/watch?v=X6p5AZp7r_Q

13 Cf. Hoggart R., *La culture du pauvre*, Éditions de Minuit, 1970.

14 Mattelart Michèle, *Femmes et médias*, Réseaux 4/2003 n°120, p.23-51.

15 Parmi ces initiatives alternatives, citons www.acrimed.org ; citons aussi Indymedia, CQFD, Basta, télévision et radio participative, etc. Presseetcite.info sur la banlieue.

16 Voir à ce sujet les films de Pierre Carles.

17 Macé Éric, « Mesurer les effets de l'ethnoracialisation dans les programmes de télévision : limites et apports de l'approche quantitative de la "diversité" », Réseaux 5/2009 (n°157-158), pp. 233-265.

18 « L'infotainment ou information spectacle est un genre de programme de télévision fournissant à la fois de l'information et du divertissement. C'est un mot valise fusionnant les mots anglais information et entertainment (divertissement) ».

19 Rancière J., *Le Spectateur émancipé*, La Fabrique, 2008.

20 Mattelart Michèle, *ibid.*

Adieu le politiquement correct

Jusqu'il y a peu, on pensait que les discours stigmatisants étaient l'apanage des partis d'extrême-droite. Depuis quelques années pourtant, nombreux sont les hommes et femmes politiques qui surfent sur les peurs des citoyens pour engranger des voix... et parfois pour faire passer des mesures peu respectueuses des principes de non-discrimination.



© Tristan Locus www.ouvrnonslesyeux.be

Nos démocraties européennes aiment mettre la lutte contre les discriminations à l'avant-plan du discours politique. On se plaint en effet à considérer nos espaces de vie comme des sociétés de droit, d'égalité et de justice. Nos gouvernements mettent en place des dispositifs de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le sexisme... Pourtant, d'un autre côté, une série de mesures réellement discriminatoires voient le jour et sont communément acceptées par une grande partie de la population. Certaines restent à l'état d'ébauche ou font tellement de bruit qu'elles ne sont jamais appliquées, d'autres pourtant sont appliquées sans choquer outre mesure. C'est par exemple le cas du contrôle des consommations de gaz et d'électricité chez les bénéficiaires d'allocations de chômage...

Mais comment une société en arrive-t-elle donc à avaliser des décisions politiques stigmatisantes et discriminatoires sans susciter davantage d'indignation ?

Un discours politique décomplexé

Si l'on pouvait aisément taxer l'ère du politiquement correct d'hypocrite et de lâche, il semble bien qu'aujourd'hui, les représentants politiques aient de moins en moins de scrupules à se laisser aller à des confidences truffées de préjugés et de stéréotypes. C'est particulièrement le cas en France, où les petites phrases assassines à l'encontre des musulmans, des Roms ou des homosexuels déclenchent presque chaque semaine de nouvelles tempêtes médiatiques. Et comme la France est particulièrement proche de nous et influence souvent nos comportements, le cas ne peut que nous intéresser...

En novembre 2013, le journal français *Libération*

recensait une série de déclarations xénophobes des responsables politiques élus. On se souvient de Jacques Chirac qui, en 1991, lançait son indignation face au bruit et à l'odeur des immigrés. On se souvient aussi de Nicolas Sarkozy préconisant, en 2005, la méthode du Karcher pour nettoyer les banlieues. En 2012, c'est Jean-François Copé de l'UMP qui craint pour les enfants de ses compatriotes, risquant quotidiennement de se faire arracher leur pain au chocolat par des voyous qui leur expliquent qu'on ne mange pas pendant le ramadan. Plus récemment, en 2013, Manuel Valls alors ministre de l'Intérieur, déclarait que les populations roms ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation avec les populations locales. ⁽¹⁾

La recrudescence des préjugés et des stéréotypes dans les discours politiques inquiète aussi chez nous. C'est bien entendu le plus souvent les propos de Bart de Wever qui choquent et sont relayés par la presse. Cela a été le cas lors des mots très durs qu'il a prononcés envers la communauté berbère d'Anvers au printemps de cette année. Interrogé sur les problèmes de discriminations rencontrés par les citoyens d'origine étrangère, il rétorque : *Je ne vais jamais nier que cela existe, et nous devons lutter contre ça. Mais il y a d'autres problèmes en cause. Je n'ai par exemple jamais vu un migrant d'origine asiatique se plaindre de discrimination au travail ; cette communauté n'est pas non plus fort représentée dans les statistiques de criminalité. En revanche, nous avons énormément de difficultés à organiser la mobilité sociale dans la communauté berbère d'Anvers, qui représente 80 % de la communauté marocaine de la ville. C'est une communauté très fermée, qui éprouve une grande méfiance*



© Equipes Populaires

envers l'autorité, au sein de laquelle l'islam est très peu organisé, et qui est très sensible aux thèses salafistes, à la radicalisation. ⁽²⁾

Un climat de méfiance largement entretenu

Les exemples repris ici ont bien entendu un côté excessif immédiatement décelable. Ils choquent de nombreux citoyens, qui les condamnent fermement. Mais ils contribuent néanmoins à la montée d'un climat d'intolérance et à une forme de justification de celui-ci : puisque les élus ne se privent pas de lâcher leur venin, pourquoi le citoyen lambda devrait-il se contenir ?

Le politologue français Philippe Marlière constate que *la parole raciste varie en fonction de deux facteurs principaux : la situation économique et le discours public à l'endroit des minorités. En période de crise économique, l'intolérance s'accroît et les minorités deviennent souvent le bouc émissaire de problèmes dont ils ne sont aucunement responsables. La population est également influencée par le discours des médias et du personnel politique sur les minorités. En d'autres termes, ce ne sont pas tant les actes qui créent le racisme, mais la façon dont les « faiseurs d'opinion » en parlent.* ⁽³⁾ Médias et politiques ont donc une responsabilité dans la diffusion de stéréotypes négatifs ou, au contraire, dans la promotion d'une société plurielle et ouverte.

De manière plus insidieuse, et plus dangereuse sans doute, de nombreuses petites phrases et sous-entendus visent des personnes et des communautés de manière très ciblée. Dans le champ socio-économique, les débats concernant les chômeurs ont par exemple été nombreux

ces dernières années et les allégations de fraude, de faillite, de recherche du profit, de contournement des règles ont fusé de tous les bancs de la classe politique. A un point tel que le terme « chômeur » renvoie aujourd'hui automatiquement à « profiteur » dans la tête d'une majorité de la population. Des mécanismes de stigmatisation qu'il est difficile de démonter, même avec les arguments les plus pertinents...

Quand les paroles se traduisent en actes

Malheureusement, les préjugés et stéréotypes, qui sont des faits de pensée et de langage, laissent parfois la place à des actes de discrimination. Cela peut être le fait d'individus, par exemple un propriétaire qui refuse de louer son logement à un étranger ou à un allocataire social. Cela peut être le fait d'une entreprise privée, par exemple un employeur qui refuse d'engager une femme. Mais cela peut également être le fait d'un service public, d'une autorité locale ou régionale, d'un gouvernement... Et là, c'est d'autant plus grave que le signal envoyé à la population est fort : discriminer est légitime.

On a vu dans ce sens des cas extrêmes, comme la construction d'un mur anti-Roms à la périphérie de Mouscron ou l'élévation de parois pour éviter que des sans-abri ne s'installent sous une passerelle à Liège. On a également vu un bourgmestre socialiste flamand envoyer des décibels à l'aide d'une sono géante pour faire déguerpir d'un terrain vague des gens du voyage non désirés... Des gestes symboliquement forts et extrêmement violents qui s'appuient sur un climat de peur, sans chercher à explorer d'autres pistes de médiation.



➤ D'autres mesures, qui peuvent paraître en apparence plus neutres, sont en réalité très discriminantes pour certaines catégories de la population. On ne se rend par exemple presque plus compte à quel point les politiques socio-économiques dans leur ensemble sont imprégnées par un sexisme ambiant. C'est ce qu'Hafida Bachir, Présidente de Vie Féminine, nous explique dans l'interview qu'elle nous a accordée pour ce numéro de *Contrastes* (voir en pages 9 à 12). Elle nous parle notamment des politiques concernant les temps partiels : *on fait d'abord miroiter aux femmes que leurs droits vont être préservés. On les cantonne dans du temps partiel en leur garantissant un complément chômage. Puis on détricote : on conditionne ou enlève ce temps partiel...* Et les exemples en ce qui concerne les femmes sont encore nombreux. L'interdiction du port de signes religieux dans les services publics touche avant tout les femmes musulmanes, qui voient dès lors les possibilités d'emploi se réduire considérablement. Le statut de cohabitant instauré dans le cadre des allocations de chômage les touche également en premier lieu et les rend dépendantes d'un conjoint ou d'un parent.

Mais les stéréotypes véhiculés par la classe politique peuvent aussi être largement positifs sur d'autres franges de la population et impliquer des types de politiques beaucoup plus favorables pour celles-ci. Il est par exemple communément admis que les détenteurs de grosses fortunes sont des gens bien et respectueux sous tous rapports, qu'ils contribuent à la relance économique et créent de l'emploi, qu'ils investissent dans nos régions pour le bien de tous... Des idées toutes faites difficiles à démonter, même avec des arguments qui se basent sur les chiffres de l'évasion fiscale, des avantages octroyés par les intérêts notionnels, des

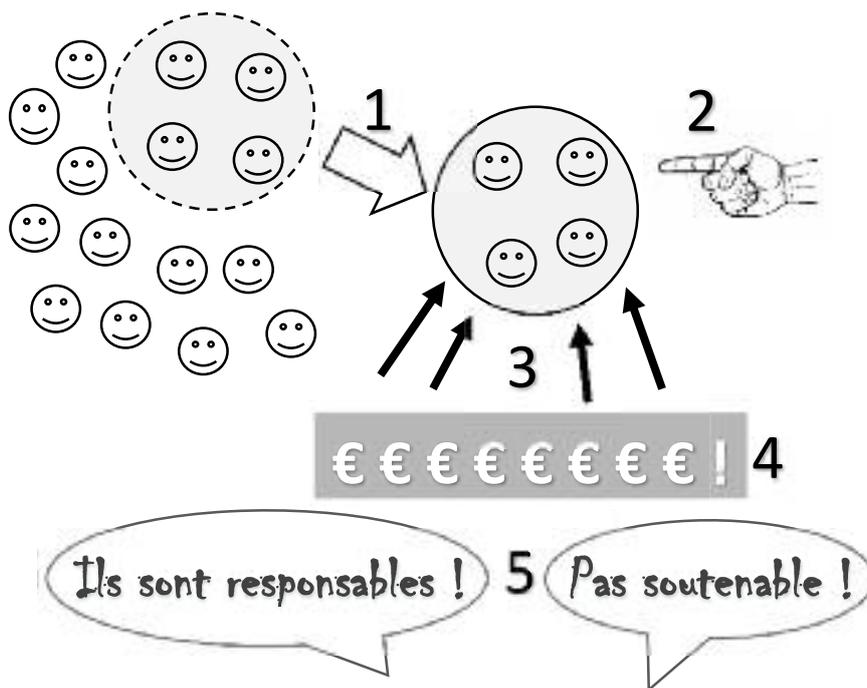
délocalisations d'entreprises, des licenciements collectifs... A un point tel qu'aucune mesure - ou presque - n'est prise pour lutter contre ces pratiques. C'est donc parfois la non-intervention qui crée la discrimination...

Des procédés qui ne disent pas leur nom

Il est évident qu'un gouvernement, un représentant politique, un élu communal n'avouera jamais que la décision qu'il prend fait suite à la pression des préjugés, qu'ils soient les siens ou ceux portés par ses concitoyens. La loi condamne en effet toute forme de racisme, de xénophobie, d'homophobie, de sexisme ou d'incitation à la haine. On ne dit donc pas qu'on contrôle les chômeurs parce qu'ils sont fainéants, mais l'on se sert d'arguments économiques et l'on invoque des principes d'universalité : « tout qui reçoit de l'argent de l'Etat doit rendre des comptes... ». On fait donc croire que les mesures de contrôle et d'activation qui touchent les chômeurs n'ont rien d'exceptionnel par rapport aux contrôles que subissent les autres citoyens...

Pourtant, les mécanismes d'exclusion qui s'appuient sur des préjugés et des stéréotypes sont une constante dans l'histoire de nos sociétés. Pour Luca Ciccia⁽⁴⁾, c'est le même schéma qui se répète de manière cyclique. Un groupe d'individus est isolé par la majorité de la population (les politiques, les médias et le système éducatif jouant un rôle important dans la diffusion de ces stéréotypes). La diversité de ce groupe est réduite à une seule identité, que l'on connote négativement. La machine à stigmatiser se met en place et les membres du groupe désigné sont le plus souvent assimilés à des profiteurs. Le pouvoir

Les processus d'exclusion au départ des stéréotypes



Stratégie du pouvoir qui donne une valeur négative à un signe pour en faire un stigmate dans le but de légitimer les décisions que ce pouvoir prend.

- Etape 1 :** isoler un groupe de la majorité.
- Etape 2 :** le stigmatiser.
- Etape 3 :** prendre des mesures de prévention et de "traitement".
- Etape 4 :** informer sur le coût pour la collectivité de la prise en charge des problèmes posés par ce "groupe".
- Etape 5 :** poser le "débat" de cette prise en charge sur base du principe de "responsabilité" et de soutenabilité de la solidarité.

D'après un processus décrit par Ciccia L., « *Chômeurs, fumeurs, obèses... A qui le tour ?* », publié le 15 février 2012 sur <http://blogs.politique.eu.org/>



© Alex Primos-Flickr

Protestation contre la politique migratoire du Premier ministre Geert Wilders en Hollande le 22 mars 2014.

politique informe alors la collectivité du coût des mesures particulières prises pour ce groupe et pose ensuite le débat de la soutenabilité de la solidarité envers celui-ci.

Prenons un exemple concret pour illustrer ce propos. Médias et élus politiques se plaisent à entretenir le stéréotype du chômeur-profiteur. Ils réduisent la diversité des travailleurs sans emploi à celle de « chômeur ». Donc le chômeur n'est pas un homme, une femme, un jeune, un parent, un diplômé, une personne en souffrance, une victime de restructuration, un intérimaire sur la touche... Toutes ces diversités sont réduites à un stigmate : « chômeur tu es, glandeur tu es donc forcément ! » On accole donc sans choquer grand monde les termes de profiteur, faïnéant, fraudeur à toutes ces personnes. Petit à petit, le gouvernement vient mettre le doigt sur le coût généré par le chômage. Non seulement il y a des gens qui ne font rien, mais en plus on les paie pour cela ! Une honte, un scandale ! Il faut mettre un terme à ces pratiques et, pour y arriver, tous les moyens sont bons : obliger le suivi de formations qui n'ont aucun rapport avec le projet professionnel des travailleurs privés d'emploi, imposer une activation alors que les jobs sont introuvables, contrôler les consommations d'eau, de gaz et d'électricité... Tout est bon pour dénicher celui qui perçoit indûment une allocation. Et le citoyen en vient à ne plus se poser les bonnes questions : le coût de ces dispositifs, la protection de la vie privée, le montant fraudé en jeu, les causes principales du manque d'emploi... Adieu donc l'esprit critique et la solidarité !

Une société tolérante ?

Ces processus à l'œuvre sont inquiétants. Ils questionnent notre capacité à construire une société réellement ouverte, tolérante et solidaire. Aujourd'hui, presque tout le monde est suspecté de profiter un peu trop de ce que la société capitaliste et marchande daigne nous laisser comme espace vital. Les jeunes profitent trop du bon temps des études, les femmes se complaisent dans la maternité, les chômeurs se prélassent dans le non-travail, les artistes jouissent de privilèges démesurés, les réfugiés bénéficient du luxe de nos centres ouverts et fermés... Et oui, nous avons malgré nous fini par intégrer des discours sur les autres qui reflètent l'idéologie néolibérale de responsabilisation des individus. Dès lors, la différence, nous ne l'acceptons plus que du moment où elle ne se marque pas trop. Il faut donc être jeune mais sans faire de bruit, être étranger mais sans montrer sa culture, être femme mais rester discrète, être pauvre mais bien se tenir...

Pour Luca Ciccia, *nous sommes tous concernés. Le plus souvent dans le camp des majoritaires, mais tôt ou tard, tous dans le camp des minoritaires. Et à ce moment-là, il n'y aura plus personne pour nous aider à préserver nos droits à la solidarité mise en œuvre par notre sécurité sociale.* La lutte contre les préjugés et les stéréotypes qui fondent les discriminations est donc un enjeu sociétal de grande importance, d'autant plus lorsqu'une part non négligeable de la classe politique elle-même se laisse sournoisement gagner par la tentation du bouc émissaire...

Muriel Vanderborght

1 « Racisme : ces politiques qui dérapent », le 14 novembre 2013, consultable en ligne sur www.liberation.fr

SOMMAIRE

3 STÉRÉOTYPES, PRÉJUGÉS ET DISCRIMINATIONS

Les personnes du sud aiment faire la fête, les chômeurs sont des profiteurs, les femmes sont fragiles, les étrangers nous envahissent... Stéréotypes, préjugés et discriminations, ces mots abstraits recouvrent des croyances et des attitudes on ne peut plus concrètes. Ils sont au cœur des relations sociales et touchent tout le monde.

6 LES LOIS, NÉCESSAIRES MAIS PAS SUFFISANTES

La législation belge en matière de lutte contre la discrimination a une longueur d'avance sur de nombreux pays européens. Mais la voie juridique loin d'être suffisante dans un contexte de regain de tensions sociales et ethniques. Les pistes d'action sont multidimensionnelles, même s'il faut être conscient que rien n'est plus difficile que de lutter contre les préjugés qui sont à la source de la plupart des discours ou actes discriminatoires.

9 INTERVIEW D'HAFIDA BACHIR : LES SCHÉMAS DE PENSÉE IMPACTENT LES POLITIQUES PUBLIQUES !

Les préjugés font partie du discours qui accompagne les systèmes de domination à l'œuvre dans nos sociétés. C'est clairement l'avis d'Hafida Bachir, Présidente de Vie Féminine. Le mouvement féministe a analysé et conteste les mécanismes en action. Patriarcat, capitalisme, racisme : autant de dominations qui diffusent et s'alimentent de préjugés et stéréotypes et in fine organisent la discrimination.



© Equipes Populaires

13 L'ÈRE DE LA "STIGMÉDIATISATION"

Quel rôle jouent les industries culturelles (médias, cinéma...) dans la construction et la diffusion des stéréotypes et préjugés concernant les minorités politiques et en particulier les classes populaires, les femmes et les groupes ethniques ?

16 ADIEU LE POLITIQUEMENT CORRECT

Jusqu'il y a peu, on pensait que les discours stigmatisants étaient l'apanage des partis d'extrême-droite. Depuis quelques années pourtant, nombreux sont les hommes et femmes politiques qui surfent sur les peurs des citoyens pour engranger des voix... et parfois pour faire passer des mesures peu respectueuses des principes de non-discrimination.

Equipe de rédaction : *Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier, Monique Van Dieren, Christine Steinbach, Muriel Vanderborgh*
Rédactrice en chef : *Monique Van Dieren* • Mise en page : *Hassan Govahian*. Ed. resp. : *Christine Steinbach*, 8, rue du Lombard, 5000 - Namur Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33 - secretariat@equipespopulaires.be • Prix au n° : 2 €. Pour s'abonner (Contrastes + La Fourmilière) : Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.



Contact :
Equipes Populaires,
8, rue du Lombard - 5000 Namur 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

